

SERIE D'EXERCICES D'AUDIT N°4 : La mise en œuvre du Plan & la Collecte des Eléments Probants - L'achèvement de l'audit et le rapport

EXERCICE N°1

Pour chacune des situations suivantes qui sont indépendantes, supposez que vous êtes l'associé chargé de la mission, et déterminez quel type de rapport l'auditeur devra émettre conformément aux normes internationales d'audit. Si votre décision dépend d'autres informations additionnelles, présentez et expliquez quelles sont ces informations.

1. Au cours de votre vérification de Batteries Laflamme SARL, vous avez conclu qu'il était possible que le stock soit sensiblement surévalué. Le client refuse de vous autoriser à étendre suffisamment votre travail de vérification pour vérifier la valeur réelle du solde.
2. C'est la première fois que vous effectuez l'audit de Lingerie Leblanc S.A. Cette entreprise est en exploitation depuis plusieurs années et n'a jamais été auditée. Lorsque la vérification est achevée, vous arrivez à la conclusion selon laquelle le bilan de l'exercice est présenté correctement conformément au référentiel (S.C.E). Le client ne vous a pas autorisé à procéder à des tests sur les exercices précédents.
3. Vous avez été nommé pour effectuer la vérification des états financiers de Ferron & Cie après la clôture de son exercice. Du fait que vous n'avez pas été nommé avant la date de clôture du bilan, vous n'avez pas été en mesure d'assister à l'inventaire physique du stock qui constitue un poste très important. Lorsque votre audit est achevée vous avez l'assurance que les états financiers de Ferron sont présentés fidèlement, y compris le stock pour lequel vous avez pu obtenir une assurance satisfaisante en appliquant d'autres procédés.
4. Au cours de la vérification de Constructions JB, un des principaux clients de l'entreprise a déclaré faillite quatre semaines après la fin de l'exercice. Ce client avait confirmé le solde qu'il devait à JB. Le compte ayant été confirmé à la date du bilan et aucun impayé n'est constaté avant la faillite, la direction refuse en conséquence de provisionner ce compte. Le compte représente environ 10% des comptes clients, 20% du bénéfice net, et 9% du bénéfice courant avant impôts.
5. Vous avez achevé l'audit des Magasins Le Golfe et, à votre avis, les états financiers sont présentés fidèlement. Le dernier jour du travail sur place, vous découvrez qu'un de vos chefs d'équipe chargé de cette mission détient un placement important dans la société Magasins Le Golfe.
6. Livraison Rapide possède une flotte de camions de livraison. Dans le passé, elle avait pour politique d'acheter tout son matériel. Durant l'année en cours, la direction a décidé de louer les anciens camions (leasing). On a donc changé la méthode de comptabilisation des camions et la société a capitalisé ses camions loués. Ce changement de pratique est présenté en détail dans les notes.

EXERCICE N°2 (Extrait de l'examen du CES Révision Comptable Septembre 2002)

Vous avez intégré un cabinet d'expertise comptable auprès duquel vous comptez poursuivre votre stage réglementaire.

L'associé principal du cabinet vous confie le dossier du client A avec qui le cabinet assure 20% environ de ses revenus annuels.

Il vous remet le dossier permanent et celui de l'année 2001, comprenant l'ensemble des feuilles de travail établies par l'équipe qui a entamé les travaux.

A cet effet, l'examen de ces feuilles de travail vous permet de recueillir les informations et conclusions suivantes sur le dossier du client A.

A- Informations générales sur le client A

La société A est, à sa création, une entreprise familiale qui assure la commercialisation exclusive de crèmes solaires protectrices.

L'activité est caractérisée par une forte saisonnalité, les ventes sont plus importantes en été et au printemps.

La directrice de A participe activement à la gestion de l'affaire et peut passer outre à tous les contrôles internes sur les ventes et les achats.

La société a deux employés qui reçoivent, outre un salaire fixe, une commission de 5% des ventes. Cette commission est la seule payée par A.

La société A contrôle 80% du capital de la société B, qui est également un client du cabinet pour des missions de conseil.

La société B a été constituée, au début de l'année 2001, sous la forme anonyme, son entrée en production est planifiée pour la fin du troisième trimestre 2001. La société B, installée dans une zone décentralisée, a bénéficié d'une subvention d'investissement dès le premier exercice, de 250.000 dinars.

B- Acceptation et conduite de la mission par le cabinet

A la demande d'un associé détenant moins de 1% du capital de la société A, le cabinet avait envoyé, à la fin de l'année 1999, une lettre à la directrice de A, par laquelle il propose ses services professionnels à des conditions avantageuses en remplacement de l'ancien auditeur.

L'offre du cabinet a été retenue sans aucune consultation ou appel d'offres. Le cabinet a ainsi obtenu une lettre de mission précisant notamment que : «la mission est de nature contractuelle, elle se rapporte aux états financiers du mandat triennal : 2000-2002, en plus d'un examen limité des situations trimestrielles. Le cabinet remet, dans le mois qui suit la clôture de chaque trimestre, un rapport ... ».

Le cabinet n'a pas communiqué avec l'auditeur prédécesseur, et n'envisage pas de le faire.

C- Situations trimestrielles

Les conclusions de l'équipe qui a entamé les travaux sont les suivantes :

1 - Au niveau de la présentation, les situations trimestrielles comprennent trois colonnes comparatives pour l'ensemble des états. La mesure des éléments basés sur l'estimation est faite selon des procédures simplifiées, seule une sélection sommaire de quelques notes aux états financiers est présentée. Les stocks font l'objet d'un inventaire physique trimestriel.

- 2 - Depuis la phase de planification, le seuil de signification global de chaque situation trimestrielle a été fixé à 50.000 dinars, soit 25% du seuil annuel de l'exercice précédent (exercice 2000). Ce qui a permis la mise en œuvre des tests sur cette base.
- 3 - En raison de l'utilisation d'une manière extensive des estimations, et du fait que les risques de non détection d'anomalies sont plus élevés lors d'un examen limité que d'un audit, le seuil définitif a été finalement révisé à la hausse par le responsable de l'équipe. En application d'un seuil de 30% du seuil retenu pour l'exercice précédent, deux erreurs ne sont plus considérées comme significatives.
- 4 - Hormis l'avocat de la société, aucun autre tiers n'a été circularisé.
- 5 - A la fin de chaque trimestre, le responsable du dossier se rend au magasin afin d'effectuer une inspection physique des stocks. Pour le dernier inventaire, une panne dans le système d'autorisation d'accès avait rendu, ce jour là, le hangar et le laboratoire inaccessibles.
- 6 - Le poste « Placements : titres B » n'est pas évalué trimestriellement, du fait de l'absence d'établissement d'états financiers intermédiaires par la société B. Le responsable de l'équipe s'est contenté d'interroger la direction, qui a, sur la base d'une situation approximative, confirmé que la valeur comptable est sensiblement égale à la valeur nominale.
- 7 - Pour l'ensemble des trimestres, l'opinion a été exprimée ainsi : « Nous avons examiné les comptes trimestriels de la société A et rien ne nous a semblé incorrect. De ce fait, nous certifions sans réserve qu'ils sont sincères et réguliers ».

**Photocopie
Expert
Hatem**

13 Av Habib Bouguila Route Campus Manouba
Tél : 71 601 316 - 98 631 963

D- Etats financiers annuels

Les conclusions de l'équipe qui a entamé les travaux sont les suivantes :

- 1 - Pour les principales assertions concernant les ventes, le risque lié au contrôle est faible, nous devons avoir recours à des procédés de corroboration limités.
- 2 - Le rapprochement des commissions avec les ventes de l'exercice a dégagé un ratio de 6%, la surévaluation de 1% du taux de la commission étant inférieure en valeur à 200.000 dinars, n'a pas été jugée significative.
- 3 - La marge brute de l'exercice n'a pas été comparée avec celle des années précédentes. La discussion avec la direction permet de conclure que « les marges varient considérablement dans le temps » et que « le taux de rotation des stocks est également variable ».
- 4 - La société B a réalisé une perte de 210.000 dinars à la clôture de l'exercice 2001. Ce montant n'a pas été provisionné dans chaque situation trimestrielle, mettant ainsi en cause la sincérité de ces situations.
- 5 - Une dépréciation financière du compte titres B, égale à 80% de 210.000 dinars, doit être comptabilisée dans les états financiers de la société A relatifs à l'exercice 2001.

Travail demandé :

- 1 - Préparer une note succincte indiquant si le cabinet s'est conformé aux règles d'éthique aussi bien nationales que celles prévues par le code de l'IFAC.
- 2 - Préparer une note succincte indiquant pour la mission auprès du client A : si les conclusions de l'équipe qui a entamé les travaux sont adéquates, et que les travaux effectués respectent les normes d'audit aussi bien nationales qu'internationales.